

CONSEIL D'ORIENTATION SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014

DELIBERATION N° 2014-CO-39

<u>OBJET</u>: Proposition de recommandations de bonnes pratiques des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal en matière de diagnostic prénatal et de diagnostic préimplantatoire.

<u>Etaient présents</u> :	Etaient absents :
Professeur Patrick NIAUDET, président du conseil d'orientation	Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, député
Monsieur Jean-Louis TOURAINE, député	Monsieur Philippe VIGIER, député
Monsieur Gilbert BARBIER, sénateur	Monsieur Bernard CAZEAU, sénateur
Madame Catherine DEROCHE, sénatrice	Monsieur Alain MILON, sénateur
Madame Pascale FOMBEUR, membre du Conseil d'Etat	Madame Ingrid CALLIES, conseillère pour l'éthique de la recherche
Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER, membre de la Cour de cassation	Madame Marie-Françoise BARATON, représentante de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux
Monsieur Jean-Louis VILDE, membre du Comité consultatif national d'éthique	Monsieur Jean-François MALATERRE, représentant de l'Association française contre les myopathies
Monsieur Pierre LYON-CAEN, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme	Professeur Henri JOYEUX, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales
Docteur Jean-Marie KUNSTMANN , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Madame Sylvie BUNFORD, représentante de l'Association « AMPhore »
Professeur Dominique BONNEAU, expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique	
Docteur Jacqueline MANDELBAUM , experte scientifique spécialisée dans le domaine de la médecine de la reproduction	
Professeur Jean-Pierre JOUET, expert scientifique spécialisé en hématologie	
Docteur Alain TENAILLON , expert scientifique spécialisé en matière de prélèvement et de greffe	
Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN, pédopsychiatre	
Docteur Gérard SEYEUX, médecin psychanalyste	
Madame Suzanne RAMEIX, philosophe	
Monsieur Nicolas AUMONIER, philosophe	
Monsieur Bruno GAURIER, représentant de l'Association des paralysés de France	
Madame Danièle LOCHAK, représentante de la Ligue des droits de l'homme	



Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

DECIDE, à la majorité des membres présents :

Article 1er:

d'approuver, la proposition de recommandations de bonnes pratiques des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal en matière de diagnostic prénatal et de diagnostic préimplantatoire, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 16 octobre 2014

Le président du Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine

Patrick NIAUDET

Mian M

Miae M